



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

N° Spécial

12 avril 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCI du 12 avril 2023

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
PCI n° 2023-031	07.04.2023	Arrêté PCI n°2023-031 du 7 avril 2023 portant habilitation chorus aux agents de la préfecture des Hauts-de-Seine, en matière d'ordonnancement et d'exécution financière.	3
ANNEXE 1		Programmes budgétaires.	6
ANNEXE 2		Habilitation pour la saisie des actes et la constatation de service fait dans CHORUS.	7

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté PCI n°2023-031 du 7 avril 2023 portant habilitation chorus aux agents de la préfecture des Hauts-de-Seine, en matière d'ordonnancement et d'exécution financière

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;
- Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) – M. HOTTIAUX (Laurent) ;
- Vu** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de madame Nadège BAPTISTA, administratrice territoriale hors classe, en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté PCI n°2020-152 du 28 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2022-088 du 30 septembre 2022 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté de la première ministre et du ministre de l'intérieur des outre-mer en date du 28 mars 2023 mettant fin aux fonctions de madame Chantal PEDRON-BOUTTES en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine, à partir du 1^{er} avril 2023 ;

Vu l'arrêté PCI n°2023-024 du 3 avril portant délégation en matière administrative à monsieur Gauthier CAZOR, adjoint au directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine, chargé des fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine, par intérim ;

Vu l'arrêté PCI n°2023-025 du 3 avril 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Gauthier CAZOR, adjoint au directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine, chargé de fonctions de directeur du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine, par intérim ;

Vu l'arrêté SGCD n°2023-028 du 4 avril 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative aux services du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté SGCD n°2023-029 du 4 avril 2023 en matière d'ordonnancement secondaire aux services du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine ;

Vu le contrat de service en date du 16 décembre 2022 entre le secrétariat général commun départemental, la préfecture et la direction départementale de la protection des populations.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : En matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, délégation est donnée à monsieur Bernard SIRVENTE, chef du pôle finances, madame Martine MURAT, cheffe du bureau des budgets, madame Patricia BOGGI, adjointe à la cheffe du bureau des budgets pour saisir et valider dans chorus formulaire et chorus-DT, toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes relevant des programmes budgétaires pour lesquels le préfet des Hauts-de-Seine est ordonnateur secondaire et dont la liste figure en annexe n° 1.

- demandes d'achat,
- subventions,
- contrats,
- décisions diverses,
- constatations de service fait,
- créations et modifications de tiers,
- recettes non fiscales,

- frais de déplacement,
- cartes achat,
- ordres de payer,

Article 2 : Délégation est donnée, pour saisir les actes qui figurent à l'article premier, et constater le service fait aux agents dont les noms figurent en annexe n° 2.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur adjoint du secrétariat général commun départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 7 avril 2023

Le préfet

Signé

Laurent HOTTIAUX

Annexe n° 1

PROGRAMMES BUDGETAIRES

354	0354-DR75-DP92
907	907
119-C001	0119-C001-DP92
119-C001	0119-C001-DR75
119-C002	0119-C002-DP92
122-C001	0122-C001-DP92
122-C002	0122-C002-DP92
754	0754-C001-DP 92
129	0129-CAVC-DP75
129	0129-CAAC-DDPR
147	0147-IDF1-S092
148	0148-DAFP-DP92
148	0148-DAFP-DF75
148	0148-DAFP-DS75
207	0207-IDF1-PR92
216 - Action sociale	0216-CPRH-CDAS
216 - FIPD	0216-CIPD-DP92
216 - Contentieux	0216-CAJC-DP92
232	0232-CVPO-DP92
303	0303-DR75-DP92
362	0362-MCTR-DR75
363	0363-DITP-DR75
364	0364-MCTR-DR75
723	0723-DR75-DD92
354 PNE	0354-CPNE-DR75
EMIR	0354-DR75-DMUT
348	0348-DP75-DD92
303	0303-CLII-CIMO
363	0363-CDMA-DR75
362	0362-CDIE-DR75

Annexe n° 2

HABILITATION POUR LA SAISIE DES ACTES ET LA CONSTATATION DE SERVICE FAIT DANS
CHORUS

PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE

PROGRAMMES : 354 - 907 - 119 - 122 - 754 - 129 - 147 - 148 - 207 - 216 - 232 - 303 - 723 - 348 -
363 - 362 - 364

SGCD

Pôle Finances

SIRVENTE	Bernard
MURAT	Martine
BOGGI	Patricia
CAILLOUET	Zoé
CAPRE	Josie
CROSNIER	Christine
HECQUET	Martine
GERVON	Valéry
MARQUES	Lurdès
MORDI	Anissa

Pôle des moyens mutualisés

FLORENTIN	Eric
GALLE	Blanche

Pôle ressources humaines

ELIE	Bérénice
BENIKEN	Zahoua

Politique de la ville

FROMENT	Véronique
MELOUKA	Hayet
PRATLONG	Delphine

Direction des collectivités locales

BOURBIER	David
BOURGEOIS	Gladys
CAZOR	Sandra
JEBLI	Rajaa
LEONARD	Pierre-Louis
MALKI	Farida
SOHO-MATAT	Merveille
VIMALA	Charles

Sous-préfecture Antony

AMOURA	Madani
--------	--------

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>